TOUS MES DROITS D'ENFANTS

Un parcours d'images et de questions sur les droits fondamentaux des enfants dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'accès au savoir et à la culture.

Public concerné
Tout public

Composition
14 panneaux illustrés en couleur (60 cm x 80 cm) + 20 dessins de Pef et des photos.

Réalisation
Rue du monde

Année d'acquisition
1999

Valeur d'assurance
526 €

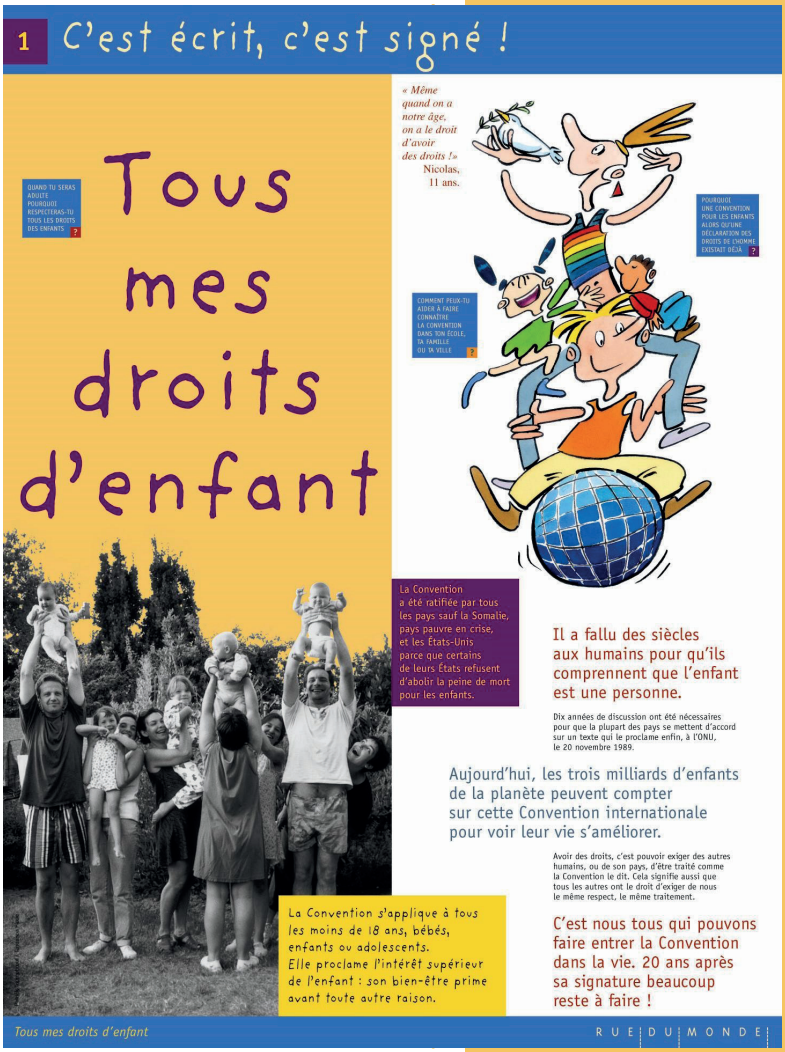
1 C'est écrit, c'est signé !

Tous mes droits d'enfant

QUAND TU SERAS ADULTE POURQUOI RESPECTERAS-TU TOUS LES DROITS DES ENFANTS ?

« Même quand on a notre âge, on a le droit d'avoir des droits ! »
Nicolas, 11 ans.

POURQUOI UNE CONVENTION POUR LES ENFANTS ALORS QU'UNE DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME EXISTAIT DÉJÀ ?

COMMENT PEUX-TU AIDER À FAIRE CONNAÎTRE LA CONVENTION DANS TON ÉCOLE, TA FAMILLE OU TA VILLE ?

La Convention a été ratifiée par tous les pays sauf la Somalie, pays pauvre en crise, et les États-Unis parce que certains de leurs États refusent d'abolir la peine de mort pour les enfants.

Il a fallu des siècles aux humains pour qu'ils comprennent que l'enfant est une personne.

Dix années de discussion ont été nécessaires pour que la plupart des pays se mettent d'accord sur un texte qui le proclame enfin, à l'ONU, le 20 novembre 1989.

Aujourd'hui, les trois milliards d'enfants de la planète peuvent compter sur cette Convention internationale pour voir leur vie s'améliorer.

Avoir des droits, c'est pouvoir exiger des autres humains, ou de son pays, d'être traité comme la Convention le dit. Cela signifie aussi que tous les autres ont le droit d'exiger de nous le même respect, le même traitement.

La Convention s'applique à tous les moins de 18 ans, bébés, enfants ou adolescents. Elle proclame l'intérêt supérieur de l'enfant : son bien-être prime avant toute autre raison.

C'est nous tous qui pouvons faire entrer la Convention dans la vie. 20 ans après sa signature beaucoup reste à faire !

Tous mes droits d'enfant

RUE DU MONDE